



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine
de Dunkerque

Pertuis de la Marine
BP 85530

59386 DUNKERQUE cedex 1

n° 1218/PE

Lille, le **22 JUIL. 2014**

Monsieur le Président,

Vous avez déposé en date du 03/01/2014 un dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) concernant l'opération suivante :

**AMENAGEMENT DE LA DESSERTE DE L'ARENA ET DES PARCS DE STATIONNEMENT
SUR LA COMMUNE DE DUNKERQUE**

enregistré au Service en charge de la Police de l'Eau sous le numéro : **59-2014-00001**.

Par courrier du 11/07/2014, vous me demandez de clore votre dossier. **Je prends donc acte de votre décision.**

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues à l'article L. 216-8 du Code de l'Environnement en cas de travaux sans autorisation requise pour un acte, une opération, une installation ou un ouvrage.

Je me tiens à votre disposition pour renseignement complémentaire (03 28 03 84 11 - lionel.stanislave@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour la Responsable du Service Eau Environnement,
Le Chef de la Cellule Police de l'Eau,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale des Flandres à Dunkerque

Courrier arrivé

15 JUIL. 2014

DDTM du Nord / SEE

Dunkerque, le

11 JUIL. 2014

DELEGATION GENERALE
VILLE ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION
Tél. : 03.28.62.71.42
Fax : 03.28.62.70.98

Vos réf :
Nos réf : CG/XD/JF/2014.11934

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer du Nord
Service Eau et Environnement

Monsieur le Préfet

62 boulevard de Belfort
CS90007
59 042 LILLE Cedex

Objet : Aménagement de la
desserte de l'Aréna et des parcs de
stationnement sur la commune de
Dunkerque
N° du dossier au guichet unique : 59-
2014-00001 enregistré le 3 janvier 2014.

Affaire suivie par : Xavier DAIRAINÉ

Monsieur le Préfet,

Au début de cette année, la Communauté Urbaine de Dunkerque vous a transmis un dossier de demande d'autorisation au titre de l'article L214-1 du Code de l'Environnement ("loi sur l'eau") pour la réalisation de l'aménagement rappelé en objet.

Lors de sa séance du 19 mai dernier, le conseil communautaire a voté une délibération m'autorisant à engager la résiliation du contrat de partenariat pour la construction de l'Aréna, mettant un terme à ce projet de grande salle. En conséquence, les ouvrages de desserte et de stationnement prévus dans le dossier déposé et qui étaient nécessaires pour le projet Aréna sont abandonnés et je vous informe que la Communauté Urbaine de Dunkerque retire le dossier déposé.

SPE/ Arrivée le :

18 JUIL. 2014

N°

742

.../...

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Portuis de la Marine - BP 85530 - 59386 Dunkerque cedex 1 - Tél. : 03 28 62 70 00

www.dunkerquegrandlittoral.org

Pour ce dossier de demande d'autorisation, la Communauté Urbaine de Dunkerque agissait en tant que mandataire des maîtres d'ouvrage intervenant pour ces aménagements, l'Etat - Direction Interdépartementale des Routes Nord pour la modification de "l'échangeur 58" de la "A16" et de ses abords et la SCCV Grand Nord pour le centre commercial et le parking attenants à l'Aréna.

En conséquence je vous remercie d'informer les maîtres d'ouvrage des conditions dans lesquelles ils pourraient, s'ils le souhaitent, poursuivre la démarche les concernant.

Une copie de la présente est adressée à ces maîtres d'ouvrage.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Patrice VERGRIETE
Maire de Dunkerque



Copie :

SCCV Grand Nord
DIR Nord
D. Deprez